

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 septembre 2020 (ordinaire)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales
L'an deux mil vingt le jeudi trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire.

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Diane DESMONTS-BONNET, Laetitia LEBRETHON, Nathalie MEMETEAU, Jessica VILLERS, Catherine VRIGNAUD
Messieurs Daniel BARRÉ, Emilien BARRAULT, Dany BLONDIO, Serge BOUTEILLER, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Clément GODET,

Pouvoir : Clément GODET à Daniel BARRÉ

Secrétaire de séance : Rodolphe RAMBAUD

Date de convocation : 27 août 2020

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour rappel, les membres du conseil le valident.

.1 Désignation du représentant de la commune à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) Mellois en Poitou

Délibération 2020D_45

La commune de Chizé est donc amenée à désigner le représentant qui siègera au sein de la CLETC.

Chaque commune sera invitée à délibérer avant le 30 septembre 2020. La réunion d'installation de la CLETC sera prévue en octobre 2020.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents : DESIGNÉ Daniel BARRÉ pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de Mellois en Poitou.

.2 Droit de préemption urbain parcelle 021A0262 - 13 rue de la Madelaine

Délibération 2020D_46

Considérant la mise en vente de la parcelle cadastrée 021A 0262 d'une superficie totale de 1 750 m², comprenant la maison du 13 rue de la Madelaine ;

Monsieur le Maire présente les plans et les informations obtenues auprès du Notaire.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents : ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce terrain cadastré 021A 0262.

.3 Droit de préemption urbain parcelle B 373 - 29 rue Duguesclin

Délibération 2020D_47

Considérant la mise en vente de la parcelle cadastrée B 0373 d'une superficie totale de 303 m2, comprenant la maison du 29 rue Duguesclin ;

Monsieur le Maire présente les plans et les informations obtenues auprès du Notaire.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents : ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce terrain cadastré B 0373

.4 Convention de transfert de compétences assainissement SMAEP CCMP Chizé

Délibération 2020D_48

Monsieur le Maire présente les conditions du transfert de compétences assainissement du SMAEP 4B à la Communauté de Communes Mellois en Poitou et propose de signer une convention tripartite afin d'acter :

- du retour sur la commune de Chizé des biens de l'assainissement collectif mis à disposition à l'origine (confirmation que les biens appartiennent toujours à Chizé),
- de la mise à disposition par Chizé des mêmes biens,
- du transfert de la dette associée selon le même schéma,
- du transfert en pleine propriété du 4B vers la CCMP des biens acquis par le 4B (SPAC et SPANC),
- du transfert des résultats vers la BBMP (étant pris en compte les reliquats de rattachement 2019).

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention sus-citée.

.5 Désignation du correspondant défense

Délibération 2020D_49

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents, DÉCIDE : DE DESIGNER Didier MOUNOURY en tant que correspondant défense de la commune de CHIZÉ.

.6 Désignation du représentant de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Daniel Barré a été désigné à l'unanimité

.7 Référents communaux à la Communauté de Communes Mellois en Poitou (CCMP)

Les référents sont désignés comme suit :

Politique communautaire	NOM	Prénom
Assainissement	VRIGNAUD	Didier
Déchets	BARRÉ	Daniel
Urbanisme - Application du droit des sols	BARRÉ	Daniel
	MEMETEAU	Nathalie
Urbanisme - Etudes de planification territoriale (PLUi-H/Plan de Paysage/études zones humides, diagnostic agricole ...)	BARRÉ	Daniel
	MEMETEAU	Nathalie

.8 Attribution des subventions aux associations

Délibération 2020D_50

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations préconisées par la commission : subventionner uniquement les associations locales dont les besoins sont avérés et dont des enfants de moins de 18 ans membres de la commune sont adhérents.

Il est proposé d'accorder aux associations suivantes les montants précisés comme-suit, après que la liste nominative ait été fournie, ainsi que les comptes de l'association :

Association/ Demandeur	Représenté par	Projet	Montant Accordé
Judo Club Plaine de Courance	Florian BIRAUD	Pratique du judo et du taïso (2 enfants concernés)	30,00 €
Fonds de Solidarité Logement 79	Conseil Dep ^{tal} 79	Aide au règlement des charges de loyer et d'énergie	200,00 €
Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 79	Conseil Dep ^{tal} 79	Accompagnement de projets d'insertion socio-professionnelle	100,00 €
Veillées d'Availles année 2019	Pauline FAVARD	Animations artistiques	500,00 €
Veillées d'Availles année 2020	Pauline FAVARD	Animations artistiques	500,00 €
		Total	1 330,00 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, soit 13 voix, le Maire s'étant retiré, ACCORDE aux associations les subventions citées au tableau ci-dessus pour un montant **total de 1 330,00 € imputé au compte 6574.**

.9 Prise en charge des frais de déplacement de l'agent technique territorial mis à disposition par la commune de LE VERT

Délibération 2020D_51

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jean Joseph LUNEAU, agent technique territorial est mis à disposition de notre commune par la commune de Le Vert à raison de 40 à 60 % de son temps de travail.

De ce fait, cela engendre pour lui des frais de déplacements quotidiens.

Il est proposé d'accorder à Monsieur LUNEAU le remboursement de ses frais de déplacement pour chaque jour travaillé à Chizé, soit 10 km Aller/Retour par jour, sur présentation d'un état des frais.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix pour, ACCORDE le remboursement des frais de Monsieur LUNEAU, à compter du 1^{er} juin 2020.

.10 Questions diverses

- ✓ **Marché communal :**
 - Durée : le marché se poursuivra aussi longtemps que les commerçants auront quelque chose à proposer.
 - Concurrence : il apparaît en général que la fréquentation d'un marché amène plus de clients qu'il n'en fait perdre.
 - Lieu : les mini-halles pourront accueillir des commerçants dès octobre prochain.
 - Parking : un arrêté municipal interdira le stationnement des véhicules le mercredi après-midi à partir d'octobre. Le parking côté jardin sera agrandi pour permettre le stationnement de véhicules de livraison.
 - L'idée d'un marché de Noël a été évoquée, Diane Desmonts-Bonnet coordonnera les commerçants concernés.
- ✓ **Sécurité Publique rue de la Prairie :**
 - Un stop sera placé en haut de la rue de la Prairie, sortie rue du Ridouet
 - Une barrière sera installée sur la rue au-delà de la prairie communale
- ✓ **Une réunion de concertation communale sera organisée prochainement au sujet du plan de circulation général de la commune.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

A Chizé, le 16 septembre 2020

**Le Maire,
Daniel BARRÉ**